

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



N° 13408*04

- Vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- Vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- Vous déclarez que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

 Permis de construire ⇒ N° _____

 Permis d'aménager ⇒ N° PA.0.11.262.20.N.0.0.0.6
S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? Oui Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au : _____

 Déclaration préalable ⇒ N° _____

2 - Identité du déclarant (le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SACI

Raison sociale :

N° SIRET : 39478219700021 Type de société (SA, SCI,...) : SARLReprésentant de la personne morale : Madame Monsieur Nom : PIBOURELPrénom : Jérémy

3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Achèvement des travaux

Chantier achevé le : 20.04.2021

Changement de destination effectué le : _____

 Pour la totalité des travaux

 Pour une tranche des travaux

Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

Surface créée (en m²) :

Nombre de logements terminés :

dont individuels :

dont collectifs :

Répartition du nombre de logements terminés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :

Prêt à taux zéro :

Autres financements :

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable)¹

À NARBONNE

Le : 20 AVRIL 2021

Signature du (ou des) déclarant(s)

À

Le :

Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux

Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :

- AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'article R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ;
- AT.2 - Dans les cas prévus par les 4^e et 5^e de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et parasismiques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme] ;
- AT.3 - L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme] ;
- AT.4 - L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme².

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

¹ La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

² Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, des abords des monuments historiques, dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

Commune de NARBONNE
"9, Rue Emiles Eudes"

SARL SACI
Lotissement

n° PA 011 262 20 N0006



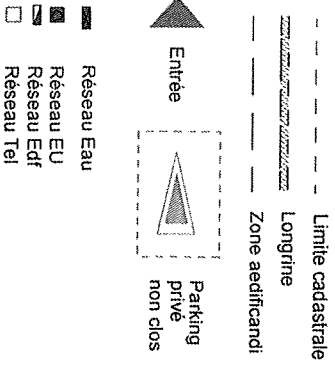
Echelle: 1/200e

PLAN DE VENTE

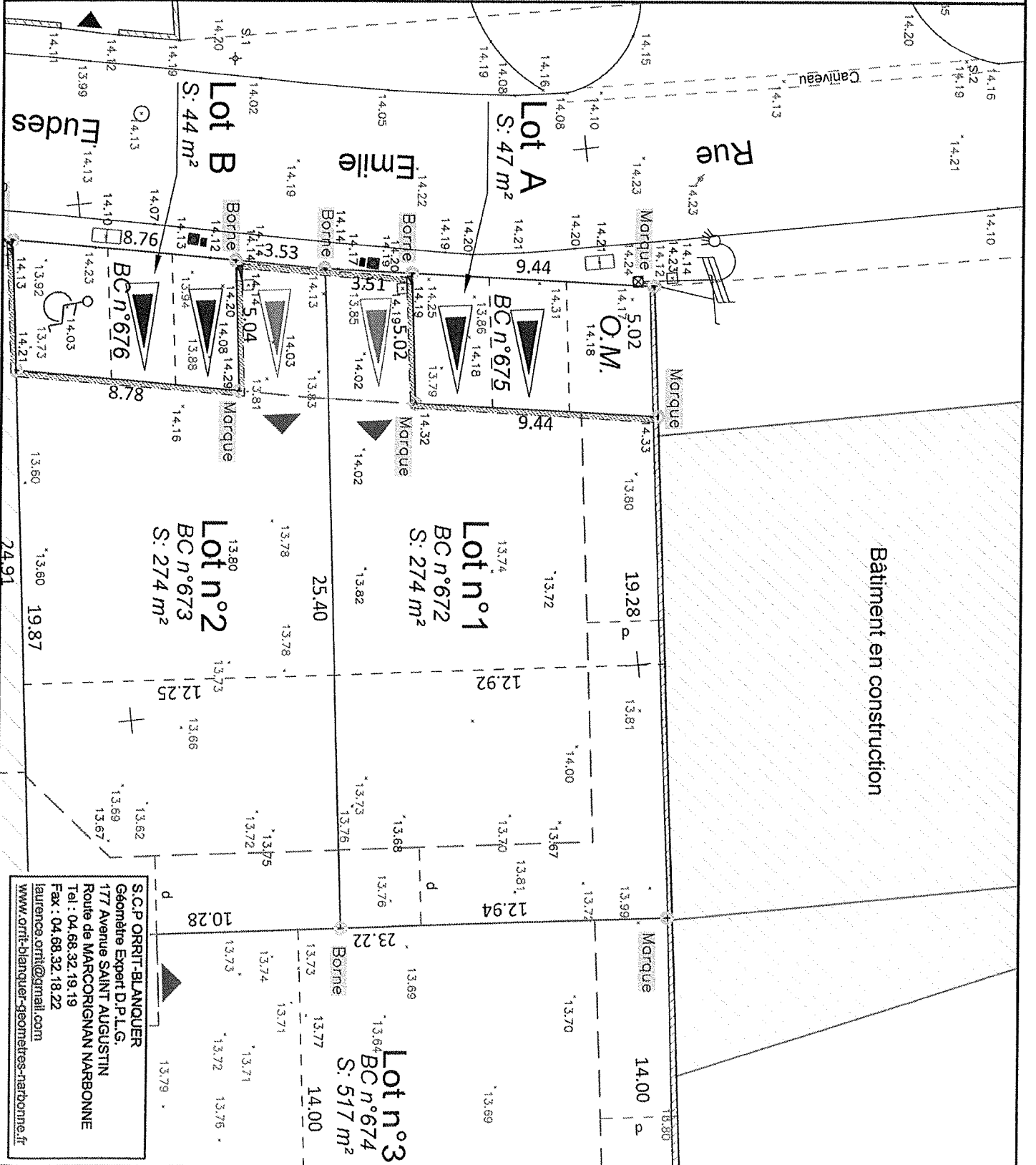
LOT 1

BC n°672 Sc : 2a/4

Surf. plancher: 200m²



Nivelllement N.G.F. : Novembre 2018
Nivelllement N.G.F. : Avril 2021
Ref: 20784-PV20 - AVRIL 2021



S.C.P ORRIT-BLANQUER
Géomètre Expert D.P.L.G.
177 Avenue SAINT AUGUSTIN
Route de MARCORIGNAN NARBONNE
Tel : 04.68.32.19.19
Fax : 04.68.32.18.22
laurences.orrit@gmail.com
www.orrit-blanquer-geometres-narbonne.fr

Commune de NARBONNE
"9, Rue Emiles Eudes"

SARL SACI
Lotissement

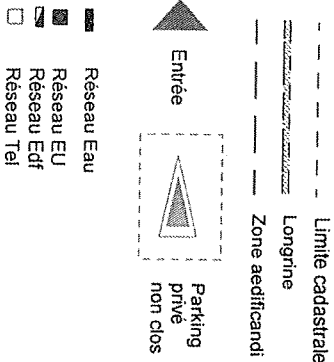
n° PA 011 262 20 N0006



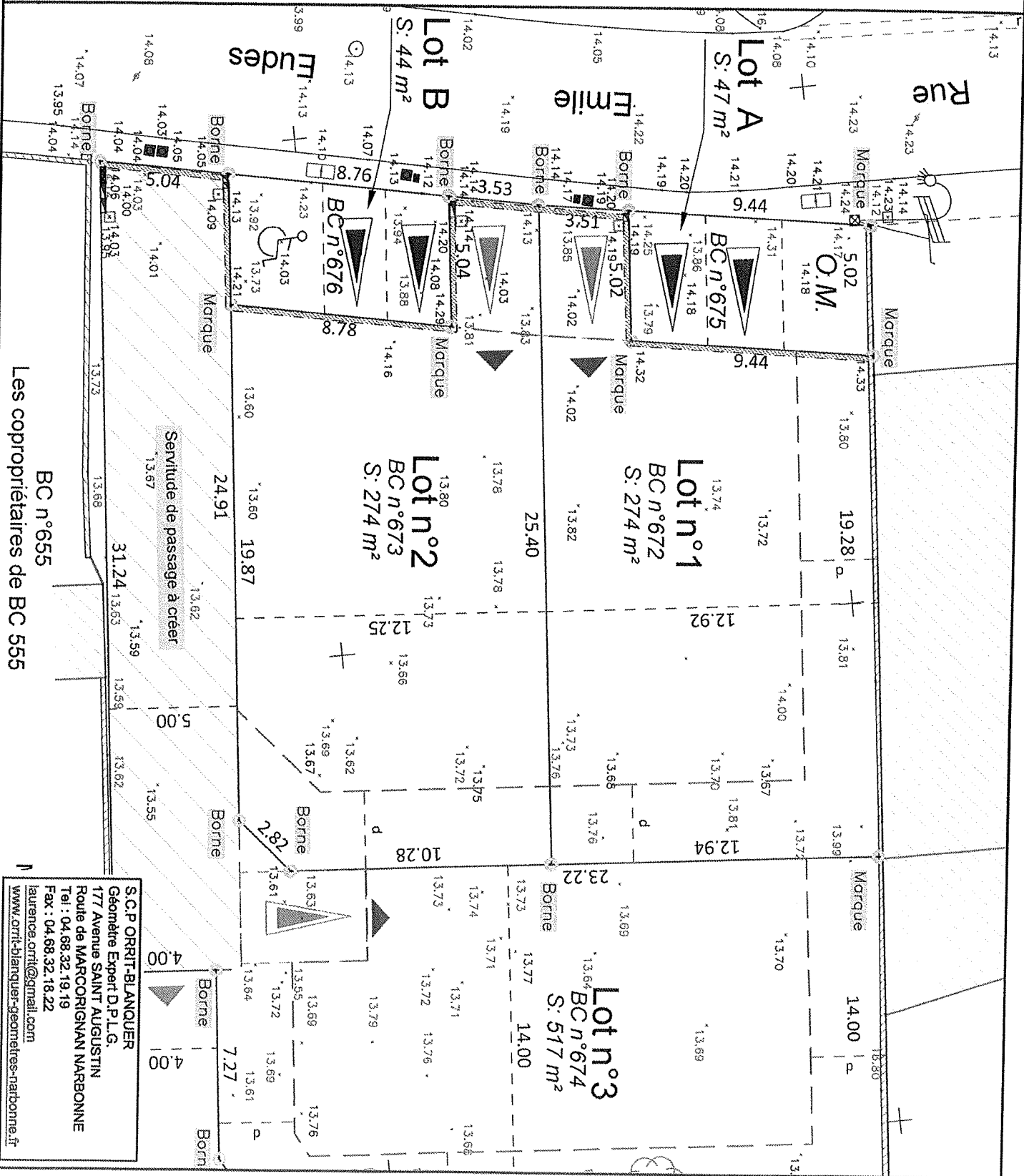
Echelle: 1/2000

PLAN DE
VENTE
LOT 2

BC n°673 Sc: 2a74
Surf. plancher: 200m²



Nivellement N.G.F. : Novembre 2018
Nivellement N.G.F. : Avril 2021
Réf: 20784-PV200 - AVRIL 2021



BC n°655
Les copropriétaires de BC 555

S.C.P ORRIT-BLANQUER
Géomètre Expert D.P.L.G.
177 Avenue SAINT AUGUSTIN
Rue de MARCOIRIGNAN NARBONNE
Tel : 04.68.32.19.19
Fax : 04.68.32.18.22
laurenes.orril@gmail.com
www.orril-blanquer-geometes-narbonne.fr

SARL SACI
 Lotissement
 n° PA 011 262 20 N00006



PLAN DE VENTE

LOT 3

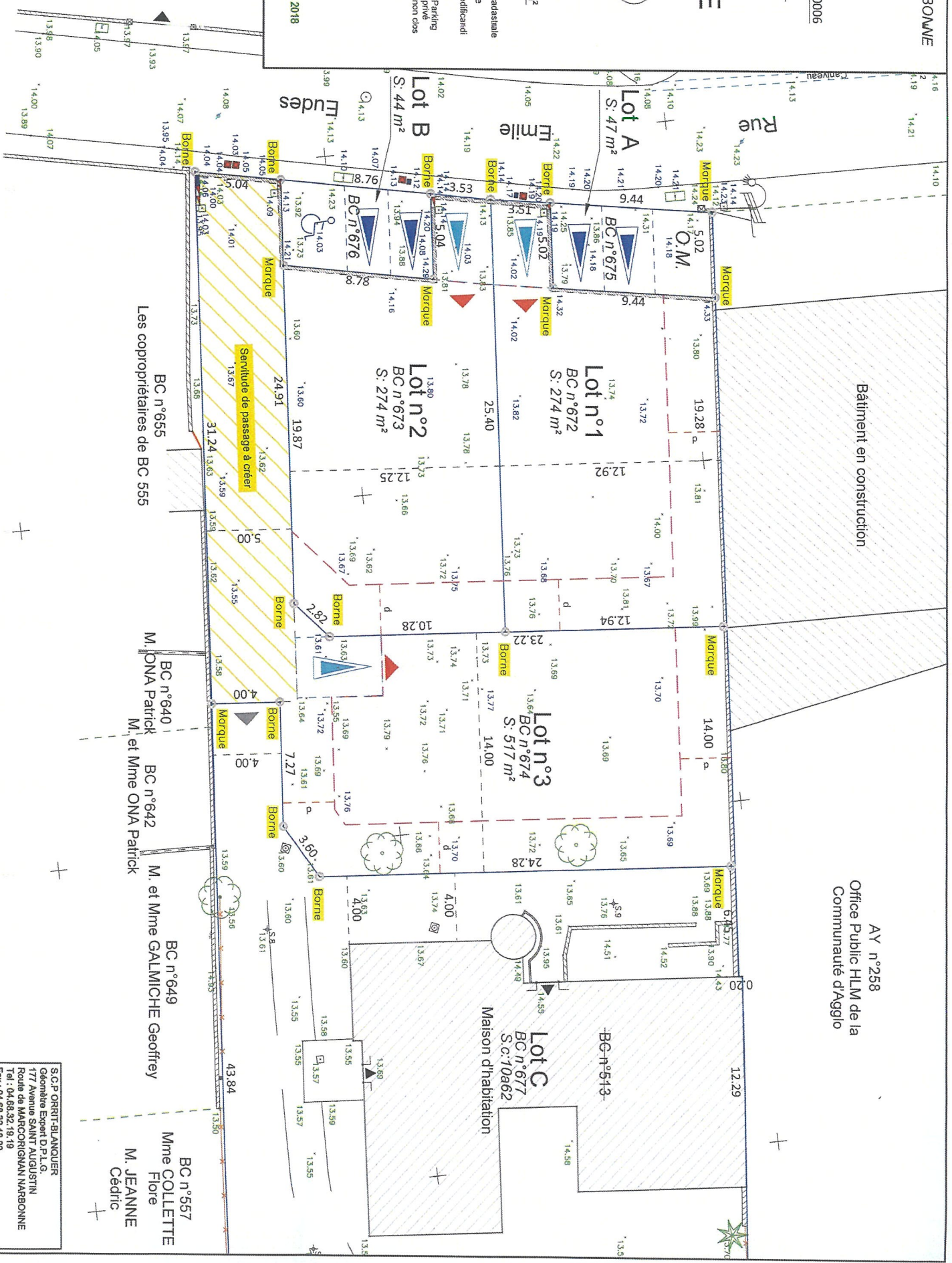
BC n°674 Sc. : 5617
 Surf. plancher: 200m²

- Limite cadastrale
- - - Longrine
- - - Zone aedificandi
- ▲ Entite
- ▭ Réseau Eau
- ▭ Réseau Edf
- ▭ Réseau Tel
- ▭ Parking
- ▭ pme
- ▭ non clos

Nivellement N.G.F. : Novembre 2018
 Nivellement N.G.F. : Avril 2021
 Rd. 20784-PM-200 - AVRIL 2021

Bâtiment en construction

AY n°258
 Office Public HLM de la
 Communauté d'Agglo



S.C.P ORRIT-BLANQUER
 Gabrielle Esport D.P.L.G
 177 Avenue SAINT JUSTIN
 Route de MARCOIRIGVAN NARBONNE
 Tél : 04.68.32.19.19
 Fax : 04.68.32.18.22
 bureau.orr@orange.fr
 www.orr.fr - bureau.orr@orange.fr

BC n°657
 Mme COLLETTE
 Flore
 M. JEANNE
 Cédric

Les copropriétaires de BC 555

BC n°640 M. ONA Patrick
 BC n°642 M. et Mme ONA Patrick

BC n°649 M. et Mme GALMICHE Geoffrey

Information du site

Id Affaire raccordement DB25/040257

Adresse du site

LOT SARL SACI

11100 NARBONNE

enedis

L'ELECTRICITE EN RESEAU

ID PRM	LOT	n° DE VOIE	VOIE
50026428377522	1	11	RUE EMILE EUDES
50031927653934	2	11	RUE EMILE EUDES
50046399433980	3	9	RUE EMILE EUDES
EXISTANT			
24158321266681	4	9	RUE EMILE EUDES

SCP ORRIT - BLANQUER

Laurence ORRIT-BLANQUER
Géomètre-Expert DPLG

David BLANQUER
Géomètre-Expert DPLG

Route de Marcorignan
177 avenue Saint-Augustin
11100 NARBONNE

Tel : 04 68 32 19 19

Fax : 04 68 32 18 22

laurence.orrnit@gmail.com

Commune de NARBONNE

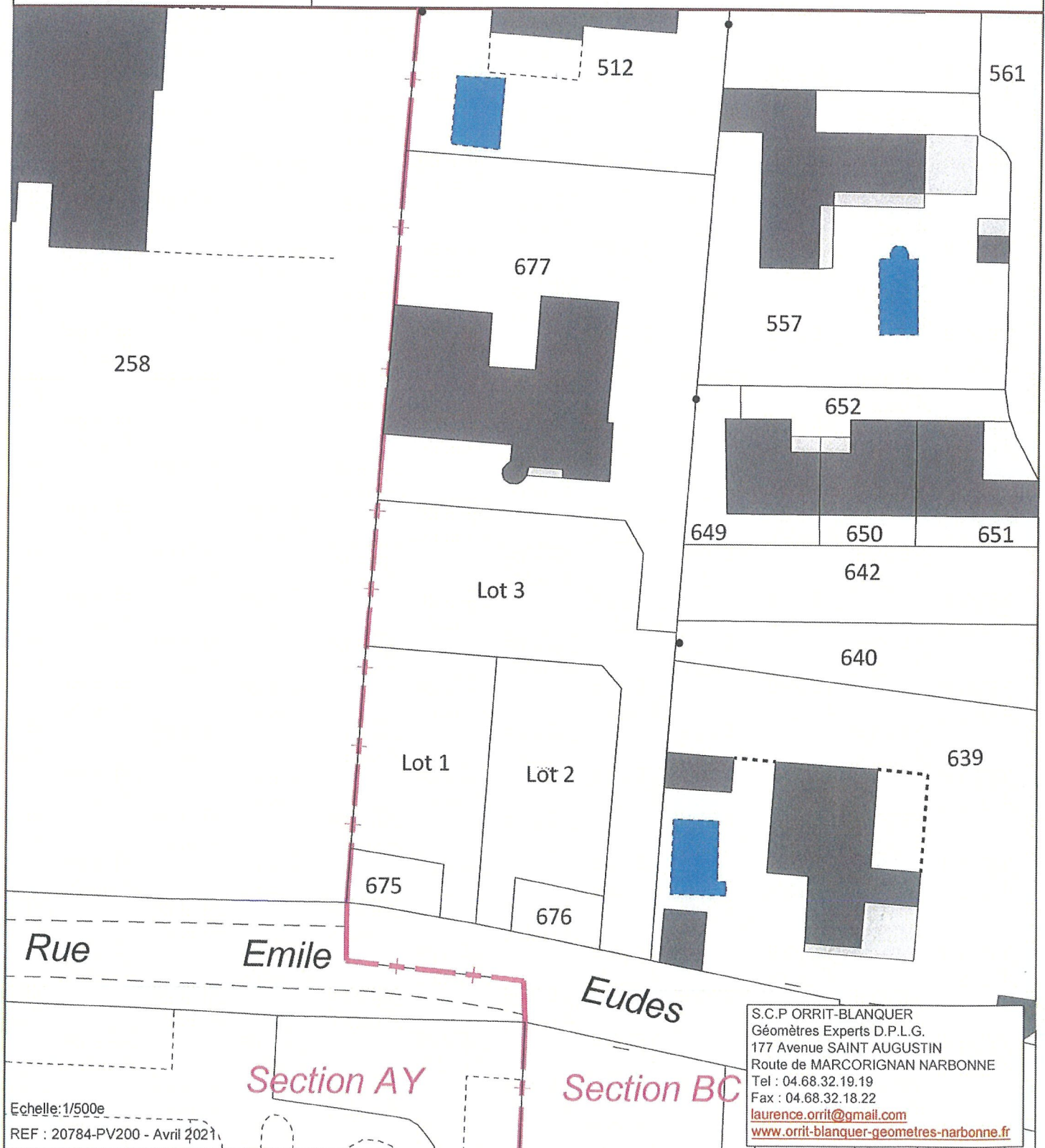
"9, Rue Emiles Eudes"

SARL SACI
Lotissement



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PLAN DE SITUATION



Echelle: 1/500e

REF : 20784-PV200 - Avril 2021